



Pension alimentaire et rente compensatoire

Par **MACHO24**, le 10/11/2014 à 09:49

Bonjour,

Me retrouvant au chômage et ne sachant comment faire, je me permet de vous solliciter afin d'avoir des réponses à mes questions.

Ayant divorcé par consentement mutuel en 2009, le juge m'a ordonné de verser une pension alimentaire de 200 euros pour ma fille et une rente de 80 euros sur huit ans à mon ex femme. Aujourd'hui, je me retrouve au chômage avec 43% de salaire en moins, un enfant né de mon second mariage et des charges (crédit maison, crédit auto, etc...) qui font que le versement de cette pension et de cette rente me met dans une situation préoccupante.... Concernant la pension, j'aimerais demander la suppression de la pension alimentaire car ma fille va avoir 20 ans, a quitté l'école depuis maintenant deux ans et malgré ma demande auprès de mon ex femme, je n'ai aucune preuve qu'elle recherche activement un emploi. Je précise que l'argent que je verse pour cette pension a plus servi à mon ex femme qu'à ma fille car (par exemple) on ne lui a même pas fait passer son permis de conduire. Je pense que cet argent, ainsi que la rente, a plus facilité mon ex femme car celle-ci ne travaille qu'à mi-temps et touche sûrement des aides pour pouvoir s'en sortir.... Seulement aujourd'hui, c'est moi et ma nouvelle famille qui allons nous retrouver dans une situation très très embarrassante...

Quelles sont les démarches que je puisse faire pour pouvoir demander la suppression de ces sommes qui nous permettent de survivre ? dois-je prendre un avocat pour cette démarche sachant que mon ex femme et ma fille habitent à 300 km de chez moi.... Merci de bien vouloir me répondre, j'ai besoin que l'on m'aide

Par **domat**, le 10/11/2014 à 10:26

bjr,

pour modifier la pension alimentaire pour votre fille, vous devez saisir le JAF.

par contre je crains que vous ne puissiez modifier la prestation compensatoire.

cdt